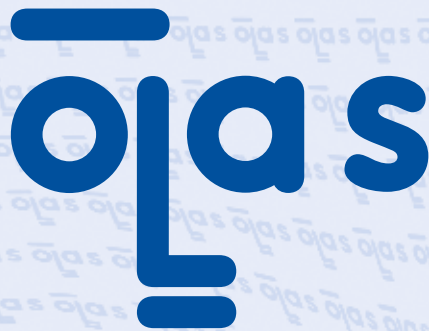




OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION ET DE
SURVEILLANCE

CERTIFICAT D'ACCREDITATION

N°. 1/058

En application des dispositions de la loi modifiée du 4 juillet 2014 et du règlement grand-ducal du 12 avril 2016, l'OLAS atteste que l'organisme

Laboratoire national de santé
Département Protection de la Santé
1, rue Louis Rech
L-3555 Dudelange

possède, conformément aux critères de la norme **ISO 15189 : 2022**, la compétence pour effectuer les analyses référencées dans sa portée d'accréditation. La présente accréditation, valable jusqu'au **12 juillet 2031**, est soumise à une surveillance périodique.

Dominique Ferrand
Chef de département OLAS

Date de prise d'effet : **13 juillet 2026**

Pour vérifier la validité du certificat d'accréditation veuillez consulter sous <http://www.portail-qualite.lu>

